

Commission de Suivi de Site (CSS) "FOS-EST"

commune de Fos-sur-Mer

réunion du 16 septembre 2019

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 09 AOUT 2019

Collège « Administrations »

SENATEUR Jean-Marc	Préfecture 13 - Sous-Préfecture d'Istres	Présent
LEIDIER Amélie	Dréal Paca - UD 13	Présente
COUSTES Françoise	ARS - DT13	Présente
VARGELLI Philippe	DDTM	Représenté
MARCELJA Stanislas	Directe- UT 13	
PETIT Jean-Denis	SIRACEDPC	Représenté
MAHUSSIER Anne-Lorraine	DASEN	

Collège « Collectivités Territoriales »

Titulaires

TROUSSIER Philippe	Mairie de Fos-sur-Mer & PRESIDENT	Présent
LEROY Jean-Michel	Mairie de Fos-sur-Mer	Présent
BERGENEAU Joan	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Présent
BERNARDINI François	Métropole Aix Marseille Provence	Représenté

Suppléants

HETSCH Jean	Mairie de Fos-sur-Mer	Présent
KOULOUBALY-ABELLO Mariama	Mairie de Fos-sur-Mer	Présente
TAN Siv Say	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône	
VIGOUROUX Frédéric	Métropole Aix Marseille Provence	

Collège « salaries »

Titulaires

ARBIOL Lionel	ESSO Raffinage SAF	Présent
GRILLOT Rodolphe	Dépôts Pétroliers de Fos	
FACCHETTI Benoit	Fluxel	
RODITIS Constant	Société du Pipeline Sud Européen	
CULIE David	GIE Terminal de la Crau	
DOLOT Olivier	ArcelorMittal	

Suppléants

THOOS Éric	ESSO Raffinage SAF	
LHERE Fabien	Dépôts Pétroliers de Fos	
LORANDEAU Maxime	Fluxel	
FIORUCCI Nicolas	Société du Pipeline Sud Européen	Présent
MICHEL Stéphane	GIE Terminal de la Crau	
BOUCRY Joël	ArcelorMittal	

Collège « exploitants »

Titulaire

SAILLARD Stéphane	ESSO Raffinage SAF	Présent
GOMARD HELENE	Dépôts Pétroliers de Fos	Présente
CARSANA Fabien	Fluxel	
SCHMIDER Pierre	Société du Pipeline Sud Européen	Présent
CHABRIER Anne-Marie	GIE Terminal de la Crau	Présente
BRUN Bernard	ArcelorMittal	Présent

Suppléant

ROGEMANS Sophie	ESSO Raffinage SAF	Présente
CLAESSEN Alain	Dépôts Pétroliers de Fos	Présent
NAPPA Daniel	Fluxel	Présent
VINDOLET Laetitia	Société du Pipeline Sud Européen	Présente
VILLE Nathalie	GIE Terminal de la Crau	
RAUFAST Jocelyn	ArcelorMittal	

Collège « Riverains »
Titulaires

FRAISSE Dominique	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	
FERAUD Nicolas	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement	Présent
CASANOVA Gérard	Association FARE SUD	
MEUNIER Romuald	Mouvement Citoyen de Tout Bord « Golfe de Fos Environnement »	Présent
MOUTET Daniel	ADPLGF Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos	Présent
FOURNIER Serge	EVE Eau et Vie pour l'Environnement	

Suppléants

CREPAUX Alain	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	
CHEINET Jean-Claude	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement	
GONELLA Jean	Association FARE SUD	
DAL COL Gilbert	MCTB Mouvement Citoyen de Tout Bord « Golfe de Fos Environnement »	
LALANDE François	ADPLGF Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos	Présent
MOSCA Thierry	EVE Eau et Vie pour l'Environnement	Présent

Personnes qualifiées / experts

SACHER Michel	CYPRES	Présent
GERMAIN Jean-Pierre	SDIS	Présent
BONNIFAY Pascal	SDIS	Présent

Invités

CREUSOT Adelaïde	SPPPI PACA	Présente
MATHIOT Sébastien	ATMOSUD	Présent

Autres Présents non désignés dans l'arrêté préfectoral
Collège « Administrations »

BERNARD Laure	Sous-préfecture Istres	Présente
MONNIER Isabelle	Sous-préfecture Istres	Présente
ALLEG Thibault	Dréal Paca - UD 13	Présent
DESMAREST Julie	Dréal Paca - UD 13	Présente

Collège « Collectivités Territoriales »

JOLIVET Marion	Mairie de Fos-sur-Mer	Présente
DESGRES Anthony	Mairie de Fos-sur-Mer	Présent
MAESTRE Nathalie	Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône	Présente
VIGUIER Chrystelle	Métropole Aix-Marseille	Présent

Collège « Exploitants »

BENINATI Fabien	Fluxel	Présent
-----------------	--------	---------

La réunion débute à 14h30.

Date de la dernière session de la CSS : 4 juin 2018.

L'accueil est fait par Monsieur Troussier, président de la CSS.

FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM (suivant règlement intérieur du 8 juin 2015)

Nombre de membres : 29

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 20 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (12 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 2 POUVOIRS /7	60 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (21 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 1 POUVOIR/4	84 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (14 VOIX/PERS.) :	6 PRESENTS - 0 POUVOIR/6	84 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE SALARIES (14 VOIX/PERS.) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR/6	28 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (14 VOIX/PERS.) :	4 PRESENTS - 0 POUVOIR/6	56 VOIX / 84 VOIX

TOTAL : 18 PRESENTS NOMMES DANS L'AP ET 3 POUVOIRS = 21 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES SOIT 312 VOIX DELIBERATIVES SUR 420 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

Le sommaire de la réunion est présenté par la DREAL (Mme Leidier).

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUIN 2018

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

Il n'y a pas de remarque, pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu de la réunion de la CSS du 4 juin 2018.

Une discussion s'engage sur le compte-rendu de la réunion de la CSS de Fos-Ouest du 5 novembre 2018.

M. Meunier estime que les délais de mise à disposition ont été trop longs (9 mois). De plus, ce compte-rendu a été adressé uniquement aux industriels et à la DREAL pour vérification, pas aux autres membres de la CSS, ce qui n'est pas équitable.

M. Moutet est d'accord avec ce constat : 9 mois, c'est trop long.

M. Meunier ne demande pas un verbatim comme compte-rendu, mais souhaite pouvoir le relire.

M. Hetsch : La relecture ne doit pas entraîner des aller-retours entre les collègues. Il propose que chacun relise sa propre partie et s'il y a un litige, l'enregistrement sera fait lors de la prochaine réunion, lors de l'approbation en commission plénière.

Mme. Leidier : Le CYPRES doit s'améliorer dans la qualité de ses comptes-rendus et la rapidité de leur diffusion.

M. Sacher : Le CYPRES est responsable des dysfonctionnements concernant ce compte-rendu. Il s'engage à ce que le rapport pour ce type de réunion soit dorénavant diffusé dans un délai inférieur à 3 semaines.

BUREAU : DESIGNATION DU REPRESENTANT DES SALARIES

Le bureau est composé du président de la commission et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

Monsieur Lionel ARBIOL (ESSO) ayant remplacé Monsieur Éric THOOS comme titulaire représentant des salariés de la société ESSO Raffinage, il est proposé pour remplacer au bureau l'ancien représentant des salariés.

Un vote est demandé pour cette désignation ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Pour mémoire, les membres du bureau sont les suivants :

Sont membres du bureau de la CSS :

Administrations	:	DRÉAL (M. COUTURIER)
Collectivités	:	M. TROUSSIER (Fos-sur-Mer) / M. BERGENEAU (Port-Saint-Louis-du-Rhône)
Exploitant	:	M. SAILLARD (ESSO)
Riverains/Associations	:	M. MOUTET (ADPLGF) / suppléant M. MEUNIER (MCTB)
Salariés	:	M. ARBIOL (ESSO)

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (en annexe)

Les modifications du texte initial ont été envoyées à tous les membres de la commission. Elles sont détaillées en séance par Mme Leidier.

Résolution :

Le Règlement Intérieur de la CSS FOS-EST est approuvé.

BILAN ANNUEL 2018 - ARCELORMITTAL

M. Brun présente un diaporama (en annexe)

POINT D'ACTUALITE ECONOMIQUE

La sidérurgie en Europe vit une période difficile pour plusieurs raisons :

- ✓ Les importations augmentent à partir de la Chine et de la Turquie ;
- ✓ Il y a un ralentissement de l'activité dans l'automobile ;
- ✓ Les prix baissent ce qui entraîne une diminution de la production (pas sur le site de Fos) ;
- ✓ Les taxes sur le CO₂ augmentent : sachant qu'il est généré un peu moins de 2 t de CO₂ pour 1 t d'acier, 6,7 Mt de CO₂ sont produites sur le site (celui-ci est dimensionné pour produire 5,5 Mt d'acier et qu'il en produit 4 Mt en vitesse normale) ;
- ✓ On constate une baisse de la production de l'acier en Europe.

Il y a des pertes économiques à Fos-sur-Mer et Saint-Chély-d'Apcher (Lozère) : environ 150 M€.

Des adaptations sont nécessaires :

- ✓ Une demande de chômage technique a été faite auprès de l'administration ;
- ✓ Des discussions sont en cours entre les salariés et la direction.

ACTIVITES DU SITE

Scénarios de risque : thermique, toxique, surpression.

Effets possibles à l'extérieur du site sur la seule darse Sud (pas d'habitation).

La mesure des gênes olfactives sera rajoutée dans l'Étude Des Dangers.

Glossaire : GIP = Groupe Intervention et Protection de l'usine - Pompiers : 5 équipes dont 1 infirmier par équipe.

Diapos 9 et 10 - Incidents 2018 : Cinq évènements importants (un ou deux les années précédentes). Pour l'instant, pas d'incident en 2019.

Diapo 11 - Modifications :

CIFC : Compagnie industrielle des fillers et chaux = Usine Jean Lefebvre de production de chaux. Rendu possible car les gaz de cokerie sont complètement désulfurés. Ceci permet un gain financier par utilisation du Gaz de Cokerie et gain sur le CO₂.

Projet Mistral : présentation l'année dernière. Il permet la diminution des émissions à l'agglomération et en particulier des poussières, NOx et dioxines.

Nouvelle torche : pour remettre en état l'actuelle.

Diapo 12 - Exercice POI : Objectifs atteints. Un exercice PPI a eu lieu en 2019 (basé sur un évènement réel qui s'est produit dans les Asturies) - une présentation sera faite lors de la prochaine réunion de CSS.

Remarque de M. Meunier : la présentation des incidents ne donne que les causes. Il serait important et plus parlant de présenter la durée de l'impact et les conséquences sur la population.

M. Brun : Tous les évènements sont analysés et rapportés à la DREAL (et AtmoSud). Un REX Systématique est fait ; il serait trop long de le présenter ici, mais c'est fait dans le cadre de la CLIé.

M. Meunier : La population, qui ressent les conséquences de ces évènements, a besoin de plus d'explications.

M. Brun : Dans le passé nous avons peut-être eu tendance à minimiser, mais la DREAL demande plus d'explications aujourd'hui ; nous avons encore des progrès à faire !

M. Moutet : Il faut plus d'explication sur les fiches G/P qui ne présentent que quatre lignes de résumé d'évènement et une pleine page de méthode...

M. Brun : La fiche G/P est très formelle. Elle prend essentiellement en compte la quantité de produits Seveso. Ce qui est important c'est la recherche des causes pour éviter que ça se reproduise. Par exemple, après un évènement qui a duré seulement 10 minutes, il peut y avoir beaucoup de coups de téléphone. Le sentiment de gravité est à mieux prendre en compte. Nous sommes à l'écoute de nos riverains. Nous allons ajouter des renseignements dans le système pour une meilleure information des populations.

M. Moutet : L'exploitant minimise la quantité de poussières émises et sa teneur en soufre. Des photos, qui vont être diffusées, le prouvent. Le projet Mistral, qui est une bonne initiative, est arrêté la nuit. Des efforts restent à faire dans le temps.

M. Brun : Oui, des améliorations sont à faire.

Diapo 14 - 20 incidents se sont produits (dont Mistral). 55% à l'agglomération.

Diapo 16 - Le système de surveillance montre une réduction importante des panaches (-63%).

M. Moutet : Mais on ne voit pas les panaches la nuit !

M. Brun : Nous considérons que l'activité est identique et le nombre de panaches est recalculé par simple règle de trois. Il y avait 1500 panaches en 2013 et seulement 500 en 2018. Pour l'instant, il n'existe pas encore de logiciel pour le mesurage la nuit ; il ne sera opérationnel que fin 2020.

M. Moutet rappelle que c'est grâce à l'ADPLGF que des caméras ont été installées.

Diapo 22 - Après une légère augmentation en 2017, la diminution des poussières a été importante en 2018, grâce au projet Mistral (émissions canalisées).

Diapo 23 - Idem pour les émissions de NOx ; les progrès seront consolidés en 2019.

Diapo 24 - 2016 : mise en service de la désulfuration. Problèmes rencontrés en 2018, mais consolidation des progrès en 2019.

Diapo 25 - Benzène : la valeur limite est en rouge. Pas de dépassement pour les flux ou les concentrations.

Diapo 26 et suivantes - Travaux d'entretien de la cokerie.

Au cours de leur utilisation, les réfractaires des fours se dégradent ; il y a des apports de gaz non voulu ; des imbrulés ; et émissions de benzène. Pour pallier ces inconvénients, les fours peuvent être réparés ou reconstruits. Pour la batterie 3, tous les fours ont été reconstruits fin mars 2019, avec un

retour à la conformité des émissions. Ces travaux ont été quasiment uniques au monde, vu la dimension des fours : 7.6 mètres de hauteur pour un standard de 4.0 mètres.

Question de M. Meunier : Combien y a-t-il de fours ?

M. Brun : à la construction de l'usine, il a été construit 72 fours pour la batterie 1, avec une cheminée et 36 fours pour la batterie 2, avec la même cheminée. Un doublement de la capacité de production a été étudié en 1974, et une nouvelle batterie était en projet (avec les technologies de l'époque, sans brûleurs bas NOx). Le projet n'a jamais été réalisé. En 2005-2006, un projet de Mittal d'augmentation de la production d'acier en Europe a entraîné la demande de travaux pour la construction de la batterie 3, 18 fours à bas NOx. Les batteries 1 et 2 ont été revampées entre 2015 et 2018, la batterie 3 en 2019 : toutes les batteries sont « récentes ».

BILAN ANNUEL 2018- ESSO

M. Saillard présente un diaporama (en **annexe**).

Diapo 4 - OIMS = Operations Integrity Management System

Diapo 5 - LPS = Loss Prevention System = Système de prévention des incidents axé sur le comportement humain.

Diapo 6 - 5 fiches G/P ont été émises en 2018 ; 2 concernent les compresseurs du FCC et leur système de protection.

Diapo 7 - G2/P2 en mai sur l'unité 1 de désulfuration des gazoles (GOHF1) : le compresseur de gaz du GOHF1 s'est arrêté suite à un défaut sur un capteur de température, ce qui a entraîné un excès de gaz léger (H2) dans le réseau de chauffe et donc une baisse de la densité du gaz de chauffe et un début d'étouffement dans 3 fours de l'unité de distillation atmosphérique. Cet incident a entraîné des émissions à la torche et des fumées aux cheminées des 3 fours. Classé G2 car « l'étouffement de four » peut entraîner des risques. Suite à cet incident la procédure de réponse au déclenchement du compresseur a été complétée.

Question de M. Meunier : Le dernier évènement de 2019 était-il également lié au FCC ?

M. Saillard : Oui, le 23 août 2019, il y a eu un arrêt du FCC suite à la perte d'une pompe de lubrification sur un compresseur du FCC. L'incident du 28 juin 2019 était lui dû à la canicule.

Diapo 8 - G2/P1 le 30 novembre 2018 : foudre sur le poste électrique d'alimentation RTE (hors raffinerie), ce qui a entraîné la perte de l'alimentation électrique touchée par la foudre, puis la perte de la seconde alimentation électrique de la raffinerie suite à un problème sur le réseau de terre du poste RTE. Un grand nombre d'unités se sont mises en sécurité, avec pour conséquence un envoi des produits à la torche. Ceci a entraîné des émissions de SO2, NOx et poussières. À la suite de cet incident, RTE a pris des mesures correctives sur leurs installations : réparation des disjoncteurs, sécurisation des réseaux de terre et installation de parafoudres.

Diapo 9 - Le POI a été révisé en 2018. Les différents scénarios sont testés par des exercices mensuels.

M. Moutet : Il faudrait refaire l'exercice PPI de 2004 ! celui-ci avait montré une lenteur excessive dans l'arrivée des secours : 12h pour un évènement commencé à 7h30...

M. le sous-préfet d'Istres : Cette demande a déjà été formulée par votre association, elle sera relayée au SIRACEDPC.

Diapo 12 - Calendrier des essais de sirènes PPI et POI.

Diapo 13 - Projets. Les projets présentés permettent d'améliorer l'efficacité énergétique du site de 7,5 MW, soit la consommation de 10 000 habitants.

Projet 1 : Désulfuration du « JET » (carburant avion)

Projet 2 : Distillation sous vide

Projet 3 : Production de gazole désulfuré (en attente de financements)

M. Saillard : Il y a de l'avenir pour le raffinage mais avec des adaptations.

Remarque de M. Meunier : Il est dommage de ne pas récupérer l'énergie pour le chauffage de Fos...
M. Moutet : Les torches polluent ! il faut travailler à réduire la hauteur des torches. L'objectif est la protection de la santé des riverains.
M. Saillard : Nous travaillons à la fiabilité des unités afin de limiter les torchages.

Diapo 14 - Émissions de SO₂ - 3 dépassements en 2018 - réduction des rejets de 50% en 10 ans.

Diapo 15 - Émissions de NOx - 0 dépassement en 2018 - mise en œuvre des brûleurs bas NOx en 2017.

Diapo 16 - Poussières - Les investissements en 2017 sur le FCC ont permis un retour à la norme. 4 incidents sur compresseurs.

Diapo 17 - MES. 2 schémas : à gauche eaux sortie de l'unité de traitement biologique du site (BIOX), à droite eaux sortie site (ensemble des rejets du site). Il y a eu des dépassements pendant quelques semaines dus à des problèmes de biomasse, non anticipés. De nouveaux contrôles ont été mis en place.

Diapo 19 - Hydrocarbures. 1 problème après orage sur les goulottes de récupération d'écumage des HC.

Diapo 20 - Rejets dans l'air.

M. Troussier : On peut constater qu'il n'y a aucune évolution depuis 2011.

M. Moutet : Et il y a encore 1 500t de COV émises en 2018 !

M. Saillard : Non, environ 500 t de COV pour l'ensemble du site. Une démarche de baisse des COV est en cours, en ligne avec l'Arrêté Préfectoral du juin 2018. Ce point particulier sera détaillé à la CLIé. Le rapport RSE est disponible sur le site www.esso.fr.

Mme. Leidier : Il y a eu 541 tonnes émises en 2017 et moins de 500 tonnes en 2018, toutes émissions confondues.

BILAN ANNUEL 2018 - DPF

M. Claessen présente un diaporama (en **annexe**). Le bilan regroupe les éléments entre juillet 2018 et juillet 2019.

Diapo 4 - Management. Les indicateurs sont bons pour le personnel et les transporteurs. Mais il est constaté une hausse de l'accidentologie pour les entreprises intervenantes.

Diapo 5 - Indicateurs de fonctionnement. Les clients, c'est-à-dire les pétroliers, audit de nos installations.

Diapos 6 et 7 - Risques majeurs. Plus de stockage de fioul lourd ce qui engendre la suppression du phénomène de Boil-Over ; ceci a déjà été exprimé en 2018. DPF doit toutefois faire un Porté à Connaissance au Préfet pour officialiser cette évolution des conditions d'exploitation. De nouveaux produits sont stockés : le JetA1 est un produit particulier qui exige un contrôle rigoureux ; le GtL est un distillat moyen dont le marché potentiel est en développement.

Diapo 8 - COV. Les rejets ont été inférieurs à 60 tonnes cette année pour une limite supérieure fixée à 120t. La courbe noire représente le volume exploitation.

Diapos 9 et 10 - Couverture de 2 bacs pour réduire les émissions de COV. Ces 2 bacs sont maintenant dotés d'un toit flottant externe couvert par un toit fixe géodésique.

Diapos 11 à 13 - Automatisation des moyens fixes incendie. Un plan est en cours (4M€) pour réduire les temps de mise en œuvre des mesures de lutte (défense contre l'incendie). Le POI sera ensuite remis à jour.

Diapo 14 - URV = unité de récupération des vapeurs

Question de M. Meunier : L'arrêt de stockage de fioul lourd a fait diminuer le risque ; mais le stockage de JetA1 le fait augmenter. Qu'en est-il des périmètres de danger ? Faut-il modifier l'étude des dangers ?

M. Claessen : Le Boil-Over était majorant en cinétique lente, le périmètre était de 810 mètres. L'étude des dangers est un cours de modification, le cercle sera réduit à 200 mètres.

Mme. Leidier : Comme l'arrêté préfectoral n'a pas encore été modifié, il est toujours possible de stocker du fioul lourd et aujourd'hui il y a maintien du cercle à 810 m.

M. Claessen : Nous devons porter à connaissance la modification à la Préfecture/DREAL pour les évolutions sur les distances en cinétique lente et ensuite modifier le PPI. Le JetA1 ne majore pas les distances des PhD à cinétique rapide.

Question de M. Meunier : Y a-t-il un impact sur l'urbanisation ?

Mme. Leidier : Il semble que non, le dossier n'a pas fait l'objet d'un porter à connaissance.

M. Meunier : Une visite est-elle possible ?

M. Claessen : Oui c'est possible. Il faut faire une demande par mail.

BILAN ANNUEL 2018 - FLUXEL

M. Nappa présente un diaporama (en **annexe**).

Diapos 2 et 3 - Schéma de l'installation portuaire. Le poste 5 et le dernier poste créé. Deux bacs sont en cours de transformation, c'étaient d'anciens bacs de déballastage.

Diapos 4 et 5 - Le nombre d'escaliers n'est pas associé aux tonnages. Le « Noir » est le nom utilisé pour le pétrole brut.

Question de M. Moutet : quelle est la différence avec 2017 ?

M. Troussier : On ne pourra pas faire de comparaison avant 3 ou 4 ans d'activité.

Diapo 6 - SGS. M. Nappa précise que l'installation est classée Seveso depuis 2016. Ce classement est relatif aux capacités de stockage et fonction des produits. Les 2 bacs de station de déballastage qui ont été reconvertis en stockage de gasoil représentent la totalité du stockage. Pour la DREAL, l'activité principale est le chargement/déchargement de navires ; l'activité annexe est le stockage de gasoil, mais c'est celle-ci qui fait que l'installation est classée Seveso.

Diapos 7 à 12 - Détail des incidents.

Question de M. Moutet : Quelles sont les quantités de produits mises en jeu à chaque incident ?

M. Nappa : Tout est noté sur la fiche G/P.

M. Meunier souhaite recevoir toutes les fiches G/P.

M. Nappa : Les fiches G/P sont essentiellement destinées à l'administration pour déclarer les incidents. Des rapports et retours d'expérience sont souvent faits à l'issue ; ils comportent plus de détails.

M. Meunier : Que veut dire « incident dû à des tiers » ?

M. Nappa : Ce sont souvent des irisations qui sont détectées ; elles sont enregistrées avec pour objectif une réduction de ces événements et un traçage en fonction des navires.

Question de M. Moutet : Que sont les irisations ?

M. Beninati : Ce sont des pollutions légères dues aux hydrocarbures de quelques microns d'épaisseur et qui entraînent une couleur bleutée sur l'eau. Le GPMM, gestionnaire du plan d'eau, est informé pour toutes les irisations constatées. Chaque irisation identifiée entraîne un traitement systématique avec une recherche du pollueur qui doit être le payeur.

M. Nappa : Il est recherché une explication exhaustive.

Diapo 13 - Politique de prévention des accidents majeurs. Le gros défi est le programme de maintenance des installations qui datent des années 50.

Diapos 14 et 15 - Émissions. Il n'y a plus de rejets dans l'eau car la station de déballastage a été supprimée.

M. Moutet affirme que la réalité est qu'il y a eu 1 500 tonnes de rejet de COV en 2017.

Mme. Leidier : Non. Il n'y a eu en 2017 que 133 tonnes pour Fos et 300 t pour Lavéra.

M. Moutet : Si on ajoute les COV émis par les navires, on arrive aux 1 500 t.

Mme. Leidier : Non. Les COV sont comptabilisés par les clients : les COV sont comptabilisés par les industriels au déchargement. Les COV ne représentent ici que les chargements des bateaux.

Hors compte-rendu : éléments supplémentaires fournis par Fluxel à l'issu de la réunion.

Déclaration GERE - émissions 2017

Chargement / déchargement :

- ✓ LAVERA
Émissions de COVNM : 339 t
- ✓ FOS-SUR-MER
Émissions de COVNM : 136 t

Déballastage

- ✓ LAVERA
Émissions de COVNM : 0,4 t
- ✓ FOS-SUR-MER
Émissions de COVNM : 0

M. Feraud et M. Moutet : S'il n'y a plus de déballastage à Fos, c'est qu'il se fait en mer !

M. Meunier : Il faudrait avoir des informations sur ces pratiques en CSS.

M. Troussier : Ce serait effectivement intéressant à suivre.

M. Nappa : Tous les navires sont surveillés.

M. Beninati : la possibilité de déballastage est offerte lors des escales de navires, à partir de notre station de déballastage à Lavéra.

Diapo 16 - Modifications. PAM 2 = installation chez SPSE. En 2017 un bac de décharge sur SPSE ayant débordé et n'ayant pas encore été modifié, il y a une réflexion sur la remise en service de ce bac de décharge.

BILAN ANNUEL 2018 - SPSE

Mme. Vindolet présente un diaporama (en **annexe**).

Diapo 5 - REX.

M. Meunier est étonné par la présence de fuites dues à la corrosion, il n'existe pas de logiciel pour prévenir ces fuites ?

M. Schmider : Il faut avoir des données sur les épaisseurs des canalisations pour identifier des tendances. C'est possible sur les pipe-lines de grande longueur mais plus difficile sur le dépôt car les lignes ne sont pas toutes raclables (les racleurs ne peuvent pas toujours être utilisés).

M. Meunier : Une maintenance préventive serait nécessaire.

M. Schmider : C'est le cas mais il existe des parties non encore inspectées et des modes de dégradations qui demandent encore à être analysés. C'est en cours. Le problème est de gérer de grandes quantités d'eau dans les sous-sols : la nappe phréatique est proche de la surface. Il faut terrasser, faire des fouilles, et rabattre l'eau de la nappe phréatique pour pouvoir accéder aux conduites et effectuer les mesures qui viendront corroborer les hypothèses.

M. Meunier : Mais si la fuite arrive, il faudra intervenir... Pour la prochaine CSS il faudrait avoir la planification des inspections.

M. Schmider : L'objectif actuel est 2022 pour caractériser les modes de dégradations à l'œuvre.

Diapo 6 - Rejet eau. Aucun dépassement des paramètres en 2018, mais 14% de rejets non-conformes pour les matières en suspension. Il s'agit des fines particules de sable rejetées lors des travaux de fouille évoqués ci-dessus.

Diapo 7 - COV.

M. Feraud : Il n'y a pas d'amélioration entre 2013 et 2018.

Mme Vindolet : Les modifications successives ont entraîné des baisses d'émission. Mais les taux de transfert ont augmenté, ce qui altère la présentation des résultats.

M. Feraud : à quoi est due la baisse entre 2012 et 2013 ?

M. Schmider : C'est essentiellement une baisse d'activité liée à une diminution du transport.

M. Feraud : C'est donc l'activité elle seule qui explique la quantité de COV rejetée.

Mme Chabrier : Les toits flottants contribuent à réduire les émissions (34.7 t en 2018).

M. Moutet : Il faudrait des toits fixes.

Réponse de ESSO : Les 2 toits géodésiques que nous avons installés l'ont été sur des bacs de distillats, en remplacement de toits fixes classiques. Les distillats sont constitués de produits lourds, non émetteurs de COV. Quand il y a des molécules légères, la meilleure technologie est le toit flottant.

M. Moutet : Ce serait encore mieux s'il y avait des toits fixes.

M. Schmider : Non. Car ça augmenterait le danger en créant une atmosphère explosive. La meilleure technologie est celle du toit flottant avec un joint primaire et un joint secondaire.

M. Troussier signale des incidents qui devraient être expliqués : dépotage par tuyau incendie, grillage de contrôle d'accès non entretenu...

Diapo 7 - Eau.

Il y a eu des opérations de déferrisation pour remettre en fonction un bac resté longtemps en eau.

M. Meunier : Quelle est la différence entre rejet et traitement.

Mme Chabrier : Il y a un traitement avant rejet en cas de non-conformité.

Diapo 9 - Stratégie incendie.

Les demandes de l'inspection ont été prises en compte. Les canons ont été reçus.

Diapo 11 - PMII = plan de modernisation des installations industrielles.

Diapo 12 - Les éléments de cette diapositive contiennent des informations sensibles sur la vidéosurveillance. Pour des questions de sûreté, elles sont retirées de la présentation et ne seront pas diffusées en annexe de ce compte rendu.

POINT SUR LES PPI EN COURS DE MISE A JOUR ET LES EXERCICES

Diaporama DREAL (Amélie LEIDIER et Julie DESMARET) (en annexe)

Pour ArcelorMittal, GIP = groupe d'intervention et de protection.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PPRT

Diaporama DREAL

Le droit de délaissement est ouvert pendant 6 ans.

Pour les travaux, c'est la DDTM qui a pris la main (phase de post-PPRT).

Question de M. Moutet : Tous les riverains concernés sont-ils au courant ?

Mme. Leidier précise qu'une réunion publique a été organisée avant l'approbation du PPRT et qu'une réunion spécifique sur les mesures foncières s'est tenue en juin 2019.

M. Troussier annonce que la ville fera ce qu'il faut pour que le reste à charge des habitants soit égal à zéro.

M. Feraud : Toutes les personnes concernées ont-elles été vraiment informées ?

Mme Monnier (sous-préfecture) : précise que les riverains concernés par les mesures foncières ont été conviés à la réunion de juin.

M. Troussier : Une seule parcelle est concernée par l'expropriation.

ACTIONS DE LA DREAL DEPUIS LA DERNIERE CSS ; FAITS MARQUANTS EN 2019

Diaporama DREAL

La majorité des thèmes des inspections porte sur les incidents et l'air (voir schéma).

7 inspections sur Arcelor ; 4 inspections ESSO et SPSE ; 2 pour DPF et GIE, 1 pour Fluxel.

Question de M. Meunier : Le détail de ces inspections est-il disponible ?

DREAL : Oui pour les écarts. Non pour les remarques. Ceci est régi par la réglementation sûreté.

Pour Arcelor, l'inspection du 10 juillet 2018 a donné lieu à des sanctions administratives : astreinte journalière de 1 500 € et amande de 15 000 €.

Diapo 24 - Contrôles inopinés.

Question de M. Moutet : Les données sur les rejets sont déclaratives. L'administration est-elle assurée de la réalité de ces chiffres ?

DREAL : C'est l'objet des contrôles inopinés de vérifier la conformité des déclarations avec la réalité mesurée. DPF n'est pas soumis aux contrôles inopinés sur l'air, mais ArcelorMittal subit 2 contrôles annuels sur tous ses émissaires.

Diapos 25 et suivantes - Actes administratifs.

L'arrêté préfectoral sur les COV concerne l'ensemble industriels de Fos-sur-Mer à Berre-l'Étang.

Arrêté de mesures d'urgence (APMU) pour ArcelorMittal après l'évènement d'août 2018.

Fluxel : ETE = étude technico-économique. L'arrêté est identique pour Lavéra, avec le même timing.

Question de M. Troussier : Quand des gaz sortent de l'usine (Arcelor) et vont chez le voisin industriel, ne faut-il pas déclencher le PPI ?

DREAL (Julie DESMAREST) : Concernant l'incident du 10 septembre 2019, aucun dépassement des seuils de toxicité aiguë n'a été relevé, l'évènement a été rapidement maîtrisé : l'exploitant n'a pas jugé opportun de demander le déclenchement du PPI.

Demande de Fluxel : Il y a 15 jours, nous avons eu des salariés incommodés...

QUESTIONS DIVERSES

Campagne d'information du public (en **annexe**)

M. Sacher annonce que les plaquettes réglementaires d'information du public seront disponibles à partir du 1^{er} octobre et distribuées en encartage dans les bulletins municipaux. 140 000 plaquettes sont éditées sur le pourtour du Golfe de Fos et l'Étang de Berre.

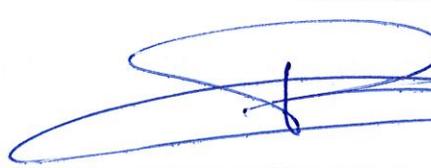
Pour aller plus loin sur l'information, M. Meunier annonce une réunion d'information qui se tiendra au CYPRES demain matin (17 septembre) pour des précisions sur le numéro vert ZipCom, mis en place dans le cadre de la concertation continue du GPMM.

M. Moutet déplore que la réunion soit trop longue. Certaines présentations ont pris beaucoup de temps : Arcelor - 40 mn, Esso - 45 mn...

M. Sacher propose que comme à Lavéra, où 13 industriels sont concernés dans la même CSS, une trame identique soit utilisée par chaque exploitant. Une proposition sera faite dans ce sens pour la prochaine réunion.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 18h45.

Le Président de la CSS



Philippe TROUSSIER
Mairie de Fos-sur-Mer